



Bourses 2025

Association des Membres de l'Ordre des Palmes Académiques

Reconnue d'utilité publique par décret du 26 septembre 1968

Section du Rhône et de la Métropole de Lyon

CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Pour être **recevables**, les dossiers doivent impérativement comprendre, outre **les formulaires de candidature remplis** avec soin et exactitude, les pièces suivantes **numérotées** et établies sur des **feuilles distinctes** :

- 1 - **La lettre de candidature et de motivation.**
- 2 - **Le sujet du projet** défini par un titre **bref** et un résumé **précis** (d'une 1/2 page) accompagnés d'une description succincte des activités à entreprendre pour développer et finaliser le projet.
- 3 - **Le travail déjà accompli** (bibliographie, recherche, etc.)
- 4 - **L'avis motivé du professeur** qui dirige le candidat.
- 5 - **L'accord des autorités** d'accueil et des spécialistes qui ont accepté de le guider pendant son séjour. En cas de retard, le candidat produira les documents justifiant les démarches déjà accomplies.
- 6 - **L'accord des organismes** ou des familles qui assureront **l'hébergement** du candidat pendant son séjour : **produire la photocopie des pièces attestant cet accord** ou la justification des démarches effectuées.
- 7 - **Le budget** détaillé du projet : indiquer, d'une part l'ensemble des dépenses, des recettes, d'autre part l'apport personnel en précisant notamment l'apport personnel et le montant de l'aide demandée tant à l'Association **AMOPA – section du Rhône / Métropole de Lyon** qu'à d'autres organismes.
- 8 - **La durée du séjour** : préciser les dates.
- 9 - Si le candidat se rend à l'étranger, **l'attestation du professeur intéressé** précisant le niveau acquis dans la langue dont il aura besoin.
- 10 - Le dossier doit obligatoirement comporter une attestation d'assurance **responsabilité civile**, assistance et rapatriement en cas de maladie ou d'accident en France ou à l'étranger. Indiquer le nom de la société d'assurance et le numéro du contrat.
- 11 - Si le candidat se rend dans un pays présentant des risques sanitaires ou d'insécurité, **l'attestation de vaccination** et/ou **l'avis du ministère des affaires étrangères**.
- 12 - **L'autorisation des parents** dans le cas où le candidat est mineur.
- 13 - **Le relevé d'identité bancaire du candidat.**

Remarque : Tous ces documents doivent être rédigés en langue française.

Lyon, le 21 Septembre 2024

Christiane FERRA

Chargée de commission

AMOPA – section du Rhône / Métropole de Lyon